

Le Président

Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au Diplôme national de Licence

Vu le règlement pédagogique en cycle licence – Licences Sciences, Technologie, Santé – DEUST et Licences Professionnelles 2023-2024 ;

Arrête

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution de la **Licence Sciences et Technologies - Activités Physique et Sportive en 1ère année en formation initiale** pour l'année universitaire **2023-2024** est composé comme suit :

Semestre : 1

Président du jury : Bachir ZOUDJI

Membres du jury :

- M. BENNANI
- M. BONFILS
- M. RICHARD
- Mme MATHIEU
- M. COURCIER
- M. JOSPIN
- M. ARNAL
- M. CHAMPIN
- Mme SIMONEAU
- M. LETENEUR
- M. MALAPEL
- M. KONE
- Mme DECROOS
- M. TROUSELLE

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Valenciennes, le 15 novembre 2023

Le Président de l'Université Polytechnique
Hauts-de-France
Abdelhakim ARTIBA

Le Président

Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au Diplôme national de Licence

Vu le règlement pédagogique en cycle licence – Licences Sciences, Technologie, Santé – DEUST et Licences Professionnelles 2023-2024 ;

Arrête

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution de la Licence **Audiovisuel et Multimédias Numériques** formation **Initiale** pour l'année universitaire **2023-2024** est composé comme suit :

Semestre : 3

Président du jury : F.X. Coudoux

Membres du jury :

- M. Pommeray
- P. Thomin
- S. Gauthier
- I. Dayoub
- F. Comps
- P. Campistron
- F.X. Coudoux

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 15 novembre 2023

Le Président de l'Université Polytechnique
Hauts-de-France
Abdelhakim ARTIBA



Le Président

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;*
- Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au Diplôme national de Licence*
- Vu le règlement pédagogique en cycle licence – Licences Sciences, Technologie, Santé – DEUST et Licences Professionnelles 2023-2024 ;*

Arrête

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution de la Licence **Audiovisuel et Multimédias Numériques** formation **Initiale** pour l'année universitaire **2023-2024** est composé comme suit :

Semestre : 4

Président du jury : F.X. Coudoux

Membres du jury :

- M. Pommeray
- P. Thomin
- S. Gauthier
- F. Comps
- C. Guillaume-Blaydes
- P. Campistron
- F.X. Coudoux

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 15 novembre 2023
Le Président de l'Université Polytechnique
Hauts-de-France
Abdelhakim ARTIBA



UNIVERSITÉ POLYTECHNIQUE HAUTS-DE-FRANCE
Université
Polytechnique
HAUTS-DE-FRANCE

Le Président

Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au Diplôme national de Licence

Vu le règlement pédagogique en cycle licence – Licences Sciences, Technologie, Santé – DEUST et Licences Professionnelles 2023-2024 ;

Arrête

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution de la Licence **Audiovisuel et Multimédias Numériques** formation **Initiale** pour l'année universitaire **2023-2024** est composé comme suit :

Semestres : 5 et 6

Président du jury : F.X. Coudoux

Membres du jury :

- M. Pommeray
- D. Schmitt
- P. Thomin
- N. Vieville
- S. Gauthier
- M. Zwingelstein

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 15 novembre 2023

Le Président de l'Université Polytechnique
Hauts-de-France
Abdelhakim ARTIBA



Le Président

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;*
- Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au Diplôme national de Licence*
- Vu le règlement pédagogique en cycle licence – Licences Sciences, Technologie, Santé – DEUST et Licences Professionnelles 2023-2024;*

Arrête

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution de la **Licence Sciences de la vie parcours biotechnologies/Agroalimentaire et Accès Santé en formation initiale** pour l'année universitaire **2023-2024** est composé comme suit :

Semestre : 1

Président du jury : Franck BOUCHART

Membres du jury :

- Michaël BOCQUET
- Edwige MEURICE
- Jean-Christophe HORNEZ
- Christian OHN
- Wafa MIHOUBI
- Karine PETIT

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 15 novembre 2023

Le Président de l'Université Polytechnique
Hauts-de-France
Abdelhakim ARTIBA



Le Président

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;*
- Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au Diplôme national de Licence*
- Vu le règlement pédagogique en cycle licence – Licences Sciences, Technologie, Santé – DEUST et Licences Professionnelles 2023-2024;*

Arrête

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution de la **Licence Sciences de la vie parcours biotechnologies/Agroalimentaire et Accès Santé en formation initiale** pour l'année universitaire **2023-2024** est composé comme suit :

Semestre : 3

Président du jury : Franck BOUCHART

Membres du jury :

- Franck BOUCHART
- Edwige MEURICE
- Jean-Christophe HORNEZ
- Frédéric DUMONT
- Christian Ohn
- Pierre CAMPISTRON

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 15 novembre 2023
Le Président de l'Université Polytechnique
Hauts-de-France
Abdelhakim ARTIBA



Le Président

Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au Diplôme national de Licence

Vu le règlement pédagogique en cycle licence – Licences Sciences, Technologie, Santé – DEUST et Licences Professionnelles 2023-2024;

Arrête

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution de la **Licence Sciences de la vie parcours biotechnologies/Agroalimentaire et Accès Santé en formation initiale** pour l'année universitaire **2023-2024** est composé comme suit :

Semestre : 5

Président du jury : Franck BOUCHART

Membres du jury :

- Franck BOUCHART
- Edwige MEURICE
- Jean-Christophe HORNEZ
- Frédéric DUMONT
- Joseph GELABERT
- Pierre-Marie BUSI

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 15 novembre 2023
Le Président de l'Université Polytechnique
Hauts-de-France
Abdelhakim ARTIBA



Le Président

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;*
- Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au Diplôme national de Licence*
- Vu le règlement pédagogique en cycle licence – Licences Sciences, Technologie, Santé – DEUST et Licences Professionnelles 2023-2024 ;*

Arrête

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution de la **Licence Cycle Pluridisciplinaire d'Etudes Supérieures** pour l'année universitaire **2023-2024** est composé comme suit :

Semestres : 1 et 2

Président du jury : Mustapha RATLI

Membres du jury :

- Philippe Champagne
- Delphine Dassonville
- Marie Etienne
- Rénaud Lui
- Freddy Magniez
- Laurence Maumejean
- Alex Montagne
- Guillaume Wroblewski

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 15 novembre 2023
Le Président de l'Université Polytechnique
Hauts-de-France
Abdelhakim ARTIBA



Le Président

Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au Diplôme national de Licence

Vu le règlement pédagogique en cycle licence – Licences Sciences, Technologie, Santé – DEUST et Licences Professionnelles 2023-2024 ;

Arrête

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution de la **Licence Cycle Pluridisciplinaire d'Etudes Supérieures** pour l'année universitaire **2023-2024** est composé comme suit :

Semestres : 3 et 4

Président du jury : Mustapha RATLI

Membres du jury :

- Pierre-Marie Busi
- Philippe Champagne
- Lynda Chehami
- Delphine Dassonville
- Abdessalam Hijab
- Rénald Lui
- Freddy Magniez
- Alex Montagne
- Laurent-Charles Valdes
- Guillaume Wroblewski

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 15 novembre 2023

Le Président de l'Université Polytechnique
Hauts-de-France
Abdelhakim ARTIBA



Le Président

Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au Diplôme national de Licence

Vu le règlement pédagogique en cycle licence – Licences Sciences, Technologie, Santé – DEUST et Licences Professionnelles 2023-2024;

Arrête

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution de la **Licence 2^{ième} et 3^{ième} année en Génie Civil en formation initiale** pour l'année universitaire **2023-2024** est composé comme suit :

Semestres : 3, 4, 5 et 6

Président du jury : P. TONARELLI

Membres du jury :

- H. BOULEKBACHE
- E. HENRY
- C. CATEZ
- JP. KRAWIEC
- M. MENASSEL
- H. STACHOWIAK
- S. KHAINNAR
- A. BOULEKBACHE
- A. HIJAB
- S. PETIJEAN
- S. BEANEY
- D. MERESSE

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 15 novembre 2023

Le Président de l'Université Polytechnique
Hauts-de-France
Abdelhakim ARTIBA



UNIVERSITÉ POLYTECHNIQUE HAUTS-DE-FRANCE
Université
Polytechnique
HAUTS-DE-FRANCE

Le Président

Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au Diplôme national de Licence

Vu le règlement pédagogique en cycle licence – Licences Sciences, Technologie, Santé – DEUST et Licences Professionnelles 2023-2024 ;

Arrête

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution de la **Licence Génie Electrique, Informatique Industrielle (GEII) en formation initiale** pour l'année universitaire **2023-2024** est composé comme suit :

Semestre : 3

Président du jury : Chouki SENTOUH

Membres du jury :

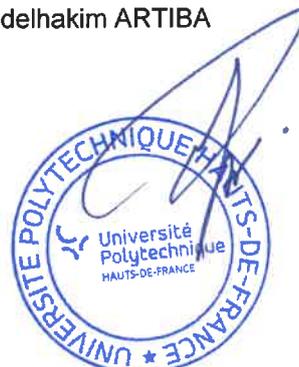
- P. LEVEL
- Y. KONATE
- S. PETITJEAN
- M. BOCQUET
- S. DEBERNARD
- M. OUAFTOUH
- L. CHEHAMI

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 15 novembre 2023
Le Président de l'Université Polytechnique
Hauts-de-France
Abdelhakim ARTIBA



Le Président

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;*
- Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au Diplôme national de Licence*
- Vu le règlement pédagogique en cycle licence – Licences Sciences, Technologie, Santé – DEUST et Licences Professionnelles 2023-2024 ;*

Arrête

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution de la **Licence Génie Electrique, Informatique Industrielle (GEII) en formation initiale** pour l'année universitaire **2023-2024** est composé comme suit :

Semestre : 5

Président du jury : Chouki SENTOUH

Membres du jury :

- Thierry-Marie GUERRA
- Patrice CAULIER
- Marie ZWINGELSTEIN
- Lynda CHEHAMI
- Yassine IDEL MAHDJOUR

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 15 novembre 2023
Le Président de l'Université Polytechnique
Hauts-de-France
Abdelhakim ARTIBA



UNIVERSITÉ POLYTECHNIQUE HAUTS-DE-FRANCE

Université
Polytechnique
HAUTS-DE-FRANCE

Le Président

Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au Diplôme national de Licence

Vu le règlement pédagogique en cycle licence – Licences Sciences, Technologie, Santé – DEUST et Licences Professionnelles 2023-2024;

Arrête

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution de la **Licence Informatique 2^{ème}** en formation initiale pour l'année universitaire **2023-2024** est composé comme suit :

Semestre : 3

Président du jury : Sylvain PIECHOWIAK

Membres du jury :

- Sandra BEANAY
- Nasser BENAMEUR
- Taylor RAMA
- Lucas REDING
- Jérôme RIDET
- Robert TOMCZAK
- Juliette VENEL
- Christophe WILBAUT

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 15 novembre 2023

Le Président de l'Université Polytechnique
Hauts-de-France
Abdelhakim ARTIBA



Le Président

Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au Diplôme national de Licence

Vu le règlement pédagogique en cycle licence – Licences Sciences, Technologie, Santé – DEUST et Licences Professionnelles 2023-2024;

Arrête

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution de la **Licence Informatique 2^{ème} en formation initiale** pour l'année universitaire **2023-2024** est composé comme suit :

Semestre : 4

Président du jury : Sylvain PIECHOWIAK

Membres du jury :

- Sandra BEANEY
- Ioana BILEGAN
- Isabelle CATTIAUX-HUILLARD
- Christophe KOLSKI
- Rama Taylor
- Mustapha RATLI
- Chouki SENTOUH

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 15 novembre 2023
Le Président de l'Université Polytechnique
Hauts-de-France
Abdelhakim ARTIBA



Le Président

Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au Diplôme national de Licence

Vu le règlement pédagogique en cycle licence – Licences Sciences, Technologie, Santé – DEUST et Licences Professionnelles 2023-2024;

Arrête

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution de la **Licence Informatique 3^{ème} en formation initiale** pour l'année universitaire **2023-2024** est composé comme suit :

Semestre : 5

Président du jury : Sylvain PIECHOWIAK

Membres du jury :

- Emmanuel Adam
- Nasser Benameur
- Romain Fauquet
- Emmanuelle Grislín
- Caroline Guillaume-Mainguin
- Said Hanafi
- Taylor Rama
- Mustapha Ratli
- Robert Tomczak

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 15 novembre 2023

Le Président de l'Université Polytechnique
Hauts-de-France
Abdelhakim ARTIBA



Le Président

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;*
- Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au Diplôme national de Licence*
- Vu le règlement pédagogique en cycle licence – Licences Sciences, Technologie, Santé – DEUST et Licences Professionnelles 2023-2024;*

Arrête

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution de la **Licence Informatique 3^{ème} en formation initiale** pour l'année universitaire **2023-2024** est composé comme suit :

Semestre : 6

Président du jury : Sylvain PIECHOWIAK

Membres du jury :

- Emmanuel Adam
- Ioana Bilegan
- Mickael Desertot
- Emmanuelle Grislin
- Caroline Guillaume-Mainguin
- René Mandiau
- Taylor Rama
- Jérôme Ridet
- Marie Thilliez

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 15 novembre 2023
Le Président de l'Université Polytechnique
Hauts-de-France
Abdelhakim ARTIBA



Le Président

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;*
- Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au Diplôme national de Licence*
- Vu le règlement pédagogique en cycle licence – Licences Sciences, Technologie, Santé – DEUST et Licences Professionnelles 2023-2024;*

Arrête

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution de la **Licence Science pour l'Ingénieur parcours Ingénierie Mécanique en formation initiale** pour l'année universitaire **2023-2024** est composé comme suit :

Semestres : 3 et 4

Président du jury : Emmanuel MOULIN

Membres du jury :

- Y. KONATE
- P. LEVEL
- S. DEBERNARD
- S. PETITJEAN
- L. REDING

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 15 novembre 2023
Le Président de l'Université Polytechnique
Hauts-de-France
Abdelhakim ARTIBA



Le Président

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;*
- Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au Diplôme national de Licence*
- Vu le règlement pédagogique en cycle licence – Licences Sciences, Technologie, Santé – DEUST et Licences Professionnelles 2023-2024 ;*

Arrête

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution de la **Licence Science pour l'Ingénieur parcours Ingénierie Mécanique en formation initiale** pour l'année universitaire **2023-2024** est composé comme suit :

Semestres : 5 et 6

Président du jury : Emmanuel MOULIN

Membres du jury :

- Y. KONATE
- B. BENNANI
- D. UYSTEPRUYST
- A. DUBOIS
- F. LAURO

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

s

Fait à Valenciennes, le 15 novembre 2023
Le Président de l'Université Polytechnique
Hauts-de-France
Abdelhakim ARTIBA



Le Président

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;*
- Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au Diplôme national de Licence*
- Vu le règlement pédagogique en cycle licence – Licences Sciences, Technologie, Santé – DEUST et Licences Professionnelles 2023-2024 ;*

Arrête

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution de la **Licence Mathématiques** pour l'année universitaire **2023-2024** est composé comme suit :

Semestre : 5

Président du jury : Emmanuel CREUSE

Membres du jury :

- Félix Ali Mehmeti
- Nathalie Caouder
- Isabelle Cattiaux-Huillard
- Abderrahman Maghnouji
- Sylvie Petitjean
- Bouchaïb Sodaigui
- Anne-Joëlle Vanderwinden

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 15 novembre 2023
Le Président de l'Université Polytechnique
Hauts-de-France
Abdelhakim ARTIBA



Le Président

Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au Diplôme national de Licence

Vu le règlement pédagogique en cycle licence – Licences Sciences, Technologie, Santé – DEUST et Licences Professionnelles 2023-2024;

Arrête

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution de la **Licence Physique Chimie – Chimie et Application 2^{ème} année** pour l'année universitaire **2023-2024** est composé comme suit :

Semestres : 3 et 4

Président du jury : Emmanuel MOULIN

Membres du jury :

- I. Lebecq
- F. Desanglois
- O. Cousin
- M. Lasgorceix
- D. Hémar
- S. Nicaise
- M. Ouaftouh
- M. Bocquet
- M. Gharbi
- P. Campistron
- F. Jenot
- S. Petitjean

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 15 novembre 2023
Le Président de l'Université Polytechnique
Hauts-de-France
Abdelhakim ARTIBA



Le Président

Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au Diplôme national de Licence

Vu le règlement pédagogique en cycle licence – Licences Sciences, Technologie, Santé – DEUST et Licences Professionnelles 2023-2024;

Arrête

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution du **Licence Physique Chimie – Chimie et Application 3^{ème} année** pour l'année universitaire **2023-2024** est composé comme suit :

Semestres : 5 et 6

Président du jury : Emmanuel MOULIN

Membres du jury :

- I. Lebecq
- F. Desanglois
- O. Cousin
- M. Lasgorceix
- C. Mercier
- C. Courtois
- J.C. Hornez
- E. Verrier
- D. Callens
- M. Ouafouh
- M. Duquennoy
- M. Pommeray
- S. Petitjean
- P.M. Busi

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Valenciennes, le 15 novembre 2023
Le Président de l'Université Polytechnique
Hauts-de-France
Abdelhakim ARTIBA

Le Président

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;*
- Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au Diplôme national de Licence*
- Vu le règlement pédagogique en cycle licence – Licences Sciences, Technologie, Santé – DEUST et Licences Professionnelles 2023-2024;*

Arrête

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution de la **Licence STAPS – Activités Physiques Adaptées Santé (APAS) en formation initiale** pour l'année universitaire **2023-2024** est composé comme suit :

Semestres : 3 et 4

Président du jury : Bachir ZOUDJI

Membres du jury :

- MATHIEU Emilie
- WALLARD Laura
- GOMEZ Mathieu
- LECUYER Sébastien
- DE CROOS Sandrine
- RICHARD Guillaume
- BENNANI Otman
- KONE Yaya
- BLANDEAU Mathias
- BONFILS Marc

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 15 novembre 2023
Le Président de l'Université Polytechnique
Hauts-de-France
Abdelhakim ARTIBA



Le Président

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;*
- Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au Diplôme national de Licence*
- Vu le règlement pédagogique en cycle licence – Licences Sciences, Technologie, Santé – DEUST et Licences Professionnelles 2023-2024;*

Arrête

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution de la **Licence STAPS – Activités Physiques Adaptées Santé (APAS) en formation initiale** pour l'année universitaire **2023-2024** est composé comme suit :

Semestres : 5 et 6

Président du jury : Bachir ZOUDJI

Membres du jury :

- Guillaume RICHARD
- Yaya KONE
- Eugénie AVRIL
- Quentin COURCIER
- Marc BONFILS
- Sébastien LECUYER
- Mathieu GOMEZ
- Sandrine DECROOS
- Otman BENNANI
- Hervé CHAMPIN
- Thierry ARNAL
- Philippe JOSPIN
- Laura WALLARD

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Valenciennes, le 15 novembre 2023

Le Président de l'Université Polytechnique
Hauts-de-France
Abdelhakim ARTIBA

Le Président

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;*
- Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au Diplôme national de Licence*
- Vu le règlement pédagogique en cycle licence – Licences Sciences, Technologie, Santé – DEUST et Licences Professionnelles 2023 /2024 ;*

Arrête

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution du la **Licence STAPS – Education et Motricité en formation initiale** pour l'année universitaire **2023-2024** est composé comme suit :

Semestres : 3 et 4

Président du jury : Bachir ZOUDJI

Membres du jury :

- Yaya KONE
- Guillaume RICHARD
- Emilie MATHIEU
- Quentin COURCIER
- Otman BENNANI
- Sébastien LECUYER
- Mathieu GOMEZ
- Sandrine DECROOS
- Philippe JOSPIN
- Sébastien MALAPEL
- Aymeric TROUSELLE

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 15 novembre 2023
Le Président de l'Université Polytechnique
Hauts-de-France
Abdelhakim ARTIBA



Le Président

Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au Diplôme national de Licence

Vu le règlement pédagogique en cycle licence – Licences Sciences, Technologie, Santé – DEUST et Licences Professionnelles 2023 /2024 ;

Arrête

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution de la **Licence STAPS – Education et Motricité en formation initiale** pour l'année universitaire **2023-2024** est composé comme suit :

Semestres : 5 et 6

Président du jury : Bachir ZOUDJI

Membres du jury :

- Yaya KONE
- Guillaume RICHARD
- Emilie MATHIEU
- Quentin COURCIER
- Marc BONFILS
- Sébastien LECUYER
- Mathieu GOMEZ
- Sandrine DECROOS
- Philippe JOSPIN
- Sébastien MALAPEL
- Aymeric TROUSELLE

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 15 novembre 2023
Le Président de l'Université Polytechnique
Hauts-de-France
Abdelhakim ARTIBA



Le Président

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;*
- Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au Diplôme national de Licence*
- Vu le règlement pédagogique en cycle licence – Licences Sciences, Technologie, Santé – DEUST et Licences Professionnelles 2023-2024 ;*

Arrête

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution de la **Licence STAPS – Management du Sport en formation initiale et formation par apprentissage** pour l'année universitaire **2023-2024** est composé comme suit :

Semestre : 5

Président du jury : Bachir ZOUDJI

Membres du jury :

- KONE Yaya
- GOMEZ Mathieu
- LECUYER Sébastien
- DE CROOS Sandrine
- AVRIL Eugénie
- BENNANI Otman
- MATHIEU Emilie
- COURCIER Quentin
- BONFILS Marc
- TROUSSELLE Aymeric

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 15 novembre 2023
Le Président de l'Université Polytechnique
Hauts-de-France
Abdelhakim ARTIBA



Le Président

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;*
- Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au Diplôme national de Licence*
- Vu le règlement pédagogique en cycle licence – Licences Sciences, Technologie, Santé – DEUST et Licences Professionnelles 2023-2024 ;*

Arrête

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution de la **Licence STAPS – Management du Sport 2^{ème} année en formation initiale** pour l'année universitaire **2023-2024** est composé comme suit :

Semestres : 3 et 4

Président du jury : Bachir ZOUDJI

Membres du jury :

- Otman BENNANI
- Guillaume RICHARD
- Emilie MATHIEU
- Quentin COURCIER
- Marc BONFILS
- Sébastien LECUYER
- Mathieu GOMEZ
- Sandrine DECROOS
- Aymeric TROUSSELLE

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 15 novembre 2023

Le Président de l'Université Polytechnique
Hauts-de-France

Abdelhakim ARTIBA



Le Président

Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au Diplôme national de Licence

Vu le règlement pédagogique en cycle licence – Licences Sciences, Technologie, Santé – DEUST et Licences Professionnelles 2023-2024;

Arrête

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution de la **Licence Tous / Remédiation 2 en formation initiale et Continue** pour l'année universitaire **2023-2024** est composé comme suit :

Semestre : 1

Président du jury : Mustapha RATLI

Membres du jury :

- S. BIARD
- E. CATTAN
- L. CHEHAMI
- C. MARTIN
- K. PETIT
- C. ROUSSEAU
- AJ. VANDERWINDEN

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 15 novembre 2023
Le Président de l'Université Polytechnique
Hauts-de-France
Abdelhakim ARTIBA

